

À Madame la Secrétaire Générale du MAASA,

Paris, le 25 novembre 2025

Objet : Refonte de l'IFSE – Corrections urgentes nécessaires

Madame la Secrétaire générale,

Nous nous adressons à vous au sujet des notes de service relatives à la refonte de l'IFSE, celles-ci révèlent de nombreuses incohérences et génèrent une incompréhension légitime parmi les agent·es de l'enseignement agricole technique et supérieur.

Si nous constatons dans la note de service SG/SRH/SDCAR/2025-708 du 22 octobre 2025 un rattrapage des montants versés aux agent·es de certains corps affecté·es dans un établissement d'Île-de-France par rapport aux montants versés en administration centrale, nous relevons des disparités incompréhensibles par rapport à la note de service SG/SRH/SDCAR/2025-340 du 27 mai 2025.

L'ancien SRH assumait d'affirmer devant les organisations syndicales une contre-vérité concernant les agent·es de l'enseignement agricole qui ne réalisaient pas, selon lui, les 1607 heures réglementaires, justifiant ainsi un abattement de 10 % du montant d'IFSE versé aux agent·es de l'enseignement agricole par rapport à celles et ceux en poste dans les services déconcentrés. Or, la comparaison entre la note de service 2025-340 du 27 mai et la note 2025-708 du 22 octobre 2025 révèle que cet abattement semble s'appliquer de manière moins systématique en Île-de-France. Si nous ne pouvons que nous féliciter d'observer un rattrapage, bien que partiel et insuffisant, entre l'administration centrale et l'enseignement agricole, force est de constater que si l'abattement inique tend donc à diminuer en Île-de-France, la différence de traitement entre les agent·es des services déconcentrés et de l'enseignement agricole en province ne se réduit pas. Cette situation est discriminatoire et suggère qu'en province les agent·es travailleraient moins qu'en Île-de-France, ce qui est profondément révoltant, injuste et simplement inacceptable.

Concernant les infirmier·es : Contrairement aux autres corps des agent·es d'Île-de-France bénéficiant d'un rattrapage entre les deux publications de mai et octobre 2025, les montants versés aux infirmier·es d'Île-de-France n'ont pas été revalorisés. Cette absence d'alignement sur les montants versés en administration centrale est illogique et injuste, ou alors il s'agit d'un oubli.

Rappelons qu'à ce jour, les infirmier·es de l'enseignement agricole ne bénéficient toujours pas du CTI/Ségur, contrairement à leurs homologues de l'Éducation nationale.

Concernant les Assistant·es Ingénieur·es : La situation est encore plus ubuesque. La note de service 2025-340 annonçait un niveau de prime de 14 600 € pour le groupe G1 et 13 650 € pour le groupe G2. Or, dans la note de service 2025-708 les montants ont été abaissés : 12 000 € / 12 600 € pour le groupe fonction 1 et 11 650 € pour le groupe fonction 2. Interrogés, les services des ressources humaines ont, pour tenter de justifier cette baisse, répondu que cela correspondait aux montants publiés dans la nouvelle note de service.

Cette explication est inacceptable pour deux raisons :

- Si la logique était de tendre à un alignement des montants sur ceux de l'administration centrale et de l'Île-de-France, comme cela a été le cas en général pour les autres corps, les AI auraient dû percevoir des montants supérieurs et non inférieurs à ceux de la note 2025-340.
- En administration centrale, l'IFSE d'un·e agent·e non logé·e atteint 19 070€ en G1 et 17 850€ en G2. Comment justifier un écart aussi considérable avec les montants versés dans l'enseignement agricole supérieur ?

Madame la Secrétaire générale, depuis le début, cette refonte se caractérise par l'utilisation d'une somme de mesures et de principes injustes et brutaux. Nous recevons quotidiennement les témoignages de collègues profondément découragé·es, qui constatent :

- Des augmentations dérisoires de leurs montants d'IFSE ;
- Une révision à la baisse de leur groupe de fonctions ;
- Un placement trop systématique dans le groupe le plus bas correspondant à une approche fourre-tout « cœur de métier », alors que nombre d'entre nous occupaient précédemment des groupes de fonctions supérieurs. Cette dégradation démontre la méconnaissance par vos services, tant au SRH qu'au RAPS, de la réalité de nos métiers et donc une approche simplement dogmatique.

Ces orientations, perçues comme cyniques et méprisantes, créent un ressentiment profond. L'augmentation disproportionnée des montants pour les catégories A et A+ accentue ce sentiment d'injustice. De nombreux·ses collègues nous confient qu'ils et elles envisagent désormais de ne plus s'investir et de rejoindre par leur posture ce phénomène décrit en sciences sociales de « démission silencieuse ». Ce désengagement massif constitue un échec retentissant de cette réforme et une perte considérable pour le service public de l'enseignement agricole.

Il est de votre responsabilité de corriger les effets de cette refonte ce qui démontrerait c'est certain que vous avez entendu la colère et la souffrance des agent·es.

La publication d'une nouvelle note de service en octobre 2025, alors que celle de mai était présentée comme définitive et non modifiable, démontre qu'une révision est possible. Nous demandons donc :

1. La fin des différences de traitement entre enseignement et services déconcentrés, avec une harmonisation des montants à la hausse ;
2. Une correction immédiate des montants versés aux infirmier·es d'Île-de-France avec effet rétroactif ;

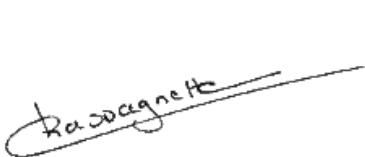
3. Un réexamen complet de la situation des Assistant·es Ingénieur·es, avec le versement de montants alignés en Île-de-France sur l'administration centrale et, à minima, le rétablissement des montants figurant dans la note de service de mai 2025 pour les agent·es hors d'Île-de-France ;
4. Une révision générale des groupes de fonctions attribués, en prenant réellement en compte les responsabilités et compétences exercées, et ne réduisant pas les métiers à quelques fonctions ;

Ces ajustements sont indispensables pour adresser un signal de reconnaissance à toutes et tous les agent·es de l'enseignement agricole public technique et supérieur, et pour préserver le service public et un cadre de travail acceptable pour les agent·es.

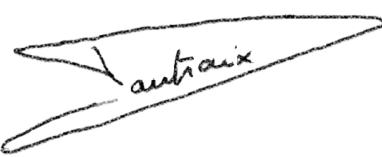
Dans l'attente de votre réponse mais surtout d'actions concrètes rapides et respectueuses des agent·es, nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les organisation de l'Élan commun

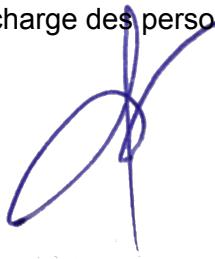
**Frédéric Chassagnette**  
Co-Secrétaire Général  
SNETAP-FSU



**Laurence Dautraix**  
Co-Secrétaire Générale  
SNETAP-FSU



**Gaël Voisin**  
Secrétaire National du  
SNETAP-FSU  
en charge des personnels ATLS



**Copie :** Madame la Secrétaire Générale Adjointe du MAASA, Madame la Cheffe du SRH du ministère de l'Agriculture, Madame l'Adjointe à la cheffe du SRH du ministère de l'Agriculture, Monsieur le Sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération